

DOSGCE

Affaire suivie par :  
Maty Monfourny  
Tél : 03 86 72 20 24  
Mél : [p1d689@ac-dijon.fr](mailto:p1d689@ac-dijon.fr)  
12 bis, Boulevard Galliéni  
BP 66  
89011 Auxerre cedex

Auxerre, le 10 février 2025

L'inspecteur d'académie,  
Directeur académique des services  
de l'éducation nationale de l'Yonne

A

Mesdames les professeures des écoles, messieurs les  
professeurs des écoles de l'Yonne

**Objet** : Recrutement des personnels du 1<sup>er</sup> degré aux stages de préparation au Certificat d'Aptitude Professionnelle aux Pratiques de l'Éducation Inclusive CAPPEI) – à partir de la rentrée 2025/2026

Réf. Décret 2017-169 du 10/02/2017 relatif au certificat d'aptitude professionnelle aux pratiques de l'éducation inclusive (CAPPEI)

Arrêté du 10/02/2017 relatif à l'organisation de la formation professionnelle spécialisée et au certificat d'aptitude professionnelle aux pratiques de l'éducation inclusive

Arrêté du 10/02/2017 relatif à l'organisation de l'examen pour l'obtention du CAPPEI

Circulaire MENESR 2017-026 du 14/02/2017 relative à la formation professionnelle spécialisée et au certificat d'aptitude professionnelle aux pratiques de l'éducation inclusive

Circulaire MENESR 2017-026 du 14/02/2017 relative à la formation professionnelle spécialisée et au certificat d'aptitude professionnelle aux pratiques de l'éducation inclusive

Un appel à candidature est lancé pour un départ en formation CAPPEI à partir de la rentrée 2025-2026. Cette formation s'adresse aux enseignants qui exercent leurs fonctions dans les écoles, dans les établissements scolaires et dans les établissements et services accueillant des élèves présentant des besoins éducatifs particuliers liés à une situation de handicap, de grande difficulté scolaire ou à une maladie.

La formation professionnelle spécialisée comporte notamment

\_ un parcours de formation conduisant aux épreuves du certificat d'aptitude professionnelle aux pratiques de l'éducation inclusive

La formation est composée:

- d'un tronc commun, non fractionnable, de 144 heures comportant 6 modules obligatoires;
- de deux modules d'approfondissement d'une durée totale de 104 heures, chaque module étant non fractionnable ;
- d'un module de professionnalisation dans l'emploi d'une durée de 52 heures, non fractionnable.

Vous trouverez ci-joint la fiche pour les candidatures à la formation de préparation au CAPPEI à partir de la rentrée l'année scolaire 2025/2026.

Elle ne s'adresse qu'à des enseignants désireux d'enseigner sur des postes d'enseignants spécialisés auprès d'élèves en situation de handicap ou à besoins éducatifs particuliers.

Le CAPPEI est organisé à l'intention des enseignants du premier et du second degré de l'enseignement public, titulaires et contractuels employés par un contrat à durée indéterminée.

De plus, ils doivent s'engager aux obligations suivantes:

- Exercer sur un support de poste formation correspondant au parcours de formation,
- Suivre l'intégralité de la formation,
- Se présenter à l'examen.

Les professeurs des écoles qui souhaitent se porter candidat au départ en formation préparatoire au CAPPEI, devront adresser la fiche de candidature à leur IEN de circonscription pour le 21 février 2025 dernier délai.

Les candidats seront convoqués pour un entretien auprès de la circonscription ASH - SEI :

le 19 mars 2025 à la DSDEN de l'Yonne à Auxerre.

Ils recevront une convocation sur leur messagerie académique fixant l'heure de cet entretien.

  
Jean-Baptiste LEPETZ